Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

5 JANVIER 2011 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. – Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB – AOSTE • LVIII année • N. 18123

1

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.com

EDITORIAL

Une attitude responsable

Ego Perron

J'ai assisté, le 28 décembre dernier, à la conférence de presse de fin d'année des parlementaires valdôtains.
Il est vraiment dommage que notre région n'ait pas la possibilité d'avoir un vote unanime et une position univoque au sein du panorama politique italien. D'ailleurs, cette situation est née du résultat du vote lors des élections législatives de 2008, et il faut en prendre acte.
Mais cela n'empêche pas d'exprimer des jugements politiques. Cette conférence de presse m'a amené une fois de plus à faire des réflexions sur notre attitude lors des différentes votations en décembre dernier, au moins en ce qui concerne notre position au Sénat.
Je crois pouvoir dire que l'Union Valdôtaine a manifesté un sens des responsabilités à travers les différents passages politiques : des passages affrontés toujours avec le sens du réalisme plutôt que selon une vision et une position idéologiques ou de parti et de formation politique.
Nous avons essayé de raisonner sur ce qui est mieux en ce moment pour le Pays et pour la Vallée d'Aoste, et notre attitude a été une conséquence de ces évaluations.
Le fil rouge de notre comportement est toujours de penser à ce qui est bien pour notre communauté, et on l'a fait avec un dialogue continuel et positif avec les Institutions, le Conseil de la Vallée, le Gouvernement régional et en discutant sur l'attitude la plus juste et la plus profitable pour notre région.
Nous ne sommes a priori ni contre ni en faveur de quelqu'un. Nous l'avions dit clairement aussi pendant la campagne électorale.
Et nous essayons donc de baser nos évaluations sur des faits concrets. Et les faits concrets, il faut l'admettre, pendant cette période nous les avons vus. Malheureusement ceux qui ne veulent pas les voir ne les verront jamais. Nous essayons toujours d'évaluer si de par notre attitude, il peut y avoir des retombées intéressantes et positives pour la Vallée d'Aoste, rien de plus.
Je crois que c'est là le comportement que les parlementaires valdôtains doivent assumer, parce qu'ils représentent - à partir du moment où ils ont été élus - toute la communauté valdôtaine, et pas seulement les gens qui les ont soutenus. Après, chacun est libre de garder et d'exprimer ses jugements et sa vision politique. Mais on ne peut pas subordonner l'intérêt général de la Vallée d'Aoste à sa propre appartenance politique.
Je suis convaincu que si les mêmes résultats pour la Vallée d'Aoste seraient arrivés d'un Gouvernement de centre gauche, le vote du député aurait été différent de celui qu'il manifeste maintenant. Synonyme donc d'une vision uniquement politique et non pas faite dans notre intérêt.
On peut exprimer des jugements négatifs sur ce qui se passe maintenant dans la politique italienne mais l'analyse, si elle veut être honnête et sérieuse, devrait être faite à 360 degré et pas seulement dans un sens.
En souhaitant une bonne année 2011 à tout le monde, je voudrais rassurer les Unionistes à propos de notre attitude: notre point de repère reste la sauvegarde des intérêts de cette communauté que nous aimons et que nous portons dans notre cœur.

...» fin de citation

lcaveri@gmail.com

«A quoi bon s'agiter ?
On est toujours plus jeune que l'année prochaine»
Grégoire Lacroix

Une bonne philosophie pour commencer

Augmentation des tarifs sur les autoroutes valdôtaines

Rollandin a convoqué les dirigeants de Rav et de Sav

Le début de l'année a apporté une mauvaise nouvelle aux automobilistes valdôtains et aux touristes qui arrivent chez nous pour rejoindre les stations de ski et les localités touristiques de notre région. En effet, à partir du premier janvier, les péages du tronçon autoroutier Aoste - Pont-Saint-Martin, géré par la Société des autoroutes valdôtaines (Sav), ont été augmentés de 18,95%, tandis que les tarifs pour le tronçon de l'autoroute A-5 Aoste - Courmayeur, géré par la Rav spa (Raccordo autostradale della Valle d'Aosta), ont subi une augmentation de 14,15%.
« *Il s'agit d'une forte pénalisation pour les Valdôtains, en particulier pour ceux qui se rendent sur leur lieu de travail, ainsi que pour tous ceux qui arrivent ou qui transitent dans notre région* » a déclaré le président de la Région Augusto Rollandin, en annonçant que, dans les prochains jours, il rencontrera les représentants des deux sociétés concernées pour affronter la question de la hausse des prix.
« *Il est juste et opportun* – a continué le président Rollandin – *d'ouvrir une confrontation pour discuter de la situation, en essayant de trouver des solutions acceptables».*
Et sur la note diffusée par le "Partito Democratico", le 3 janvier dernier, dénonçant la situation chaotique des transports régionaux, Rollandin a souligné que des réponses ont déjà été données en temps utile au niveau institutionnel et avec des initiatives visant à trouver des solutions.
« *Ces augmentations proviennent de décisions prises au niveau central et pour tout le territoire national de la part de l'Anas* – a ajouté le Président de la Région – *il est dommage de constater que certaines personnes veulent attribuer la responsabilité de cette décision à l'Administration régionale».*

La stabilité représente une priorité pour le pays

Le rapport annuel du sénateur Fosson: «Au travail pour le bien de la Vallée d'Aoste»

Le traditionnel rendez-vous de fin d'année avec les représentants valdôtains au Parlement italien pour l'illustration d'une année de travail au Sénat et à la Chambre s'est déroulé le mardi 28 décembre dernier au Palais régional : une conférence de presse pendant laquelle les deux parlementaires valdôtains ont exposé leurs prises de positions opposées sur l'actuel Gouvernement italien.
Le Sénateur Antonio Fosson a ouvert son intervention en analysant le cadre politique : « *L'activité de cette période a été conditionnée par deux scénarios : d'un côté, la crise économique, qui a d'importantes répercussions sur l'emploi et qui pèse en particulier sur les familles nombreuses, et de l'autre, la crise politique.*
Une crise, due à des problèmes et à des ambitions personnels, à laquelle on ne s'attendait pas du tout. En effet, après l'instabilité du Gouvernement Prodi, on avait espéré que cette majorité forte aurait accompli ces réformes dont le pays avait tant besoin». Et en ajoutant une considération personnelle, Fosson a souligné que : «*Je ne veux pas entrer dans le fond du sujet et je ne veux pas m'exprimer sur le sort du Gouvernement, mais la stabilité politique est une valeur pour tous, elle représente une priorité qu'il faut poursuivre fermement. Je crois, quand même, qu'on n'arrivera pas à être gouverné par un Gouvernement technique* ».

Ensuite, Antonio Fosson a expliqué que l'effondrement de la majorité a ouvert des possibilités de dialogue en faveur de notre région : « *En 2008, je n'avais pas accordé mon vote de confiance au Gouvernement Berlusconi puisqu'il n'y avait aucune considération pour les Autonomies, tandis qu'à présent les choses ont changé. Nous avons entamé un dialogue avec le Gouvernement, qui a déjà produit des résultats, à savoir la signature de l'accord sur le fédéralisme fiscal, et qui nous favorisera pour d'autres questions, comme par exemple l'acquisition de la part de la Région de la Deval. Nous sommes en train de travailler pour le bien de la Vallée d'Aoste, nous sommes ouverts au dialogue, mais il n'y a aucun parallélisme, comme le prouve mon vote contraire à la réforme Gelmini le 23 décembre dernier* ».
Un travail qui, comme l'a mis en évidence Fosson, dérive de la collaboration et de la confrontation constante avec le président de l'Union Valdôtaine et le Comité Fédéral, ainsi qu'avec le président de la Région et tous les représentants de la majorité au sein du Conseil régional.
Parmi les sujets principaux de son activité au sein du Parlement italien, le sénateur valdôtain a rappelé qu'il a donné sa contribution pour garantir le rétablissement du "5 per mille" pour le secteur du bénévolat dans le décret des "mille prorogations" et qu'il est intervenu sur la situation des travailleurs de la Engineering. En outre, Fosson a travaillé sur les interventions territoriales insérées à l'intérieur du Plan sanitaire national, pour la loi concernant le ski hors-piste et à l'intérieur de la Commission sur les accidents du travail, dont il fait partie depuis une année.

Denis Falconieri

Entraide des Femmes Valdôtaines

Prochain rendez-vous du séminaire
«LA POLITIQUE : UNE CLEF POUR NE PAS PERDRE NOTRE IDENTITE»

Elso GERANDIN, président CPEL/CELVA :
«L'administration locale et ses politiques de soutien dans le secteur social (Piano di Zona)»

Vendredi 14 janvier 2011 – 20h30
salle du BIM
16, place Narbonne, Aoste

MARIAGE

Les sections de l'Union Valdôtaine de Quart et de Nus

ont le plaisir d'annoncer le mariage de

Mademoiselle
Stéphanie DEVAL
et de
Monsieur
Daniele DANNE

Les deux sections unionistes souhaitent au nouveau foyer valdôtain leurs félicitations les plus cordiales ainsi que leurs vœux de bonheur, de prospérité et de pleine réussite dans leur vie familiale.

Remerciement

La famille Charrier, très touchée par les nombreux témoignages d'affection et d'amitié manifestés lors du décès de

Marisa VIERIN

remercie tous ceux qui par écrit, par téléphone ou par leur présence ont bien voulu partager leur grande douleur.

Un remerciement particulier au service de médecine et d'oncologie de l'Hôpital régional et à la section de l'Union Valdôtaine de Quart.

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

Séance du 30 décembre 2010

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 la durée de validité de la convention passée par la Région, la *Società autostrade valdostane spa*, le *Raccordo autostradale Valle d'Aosta*, la *SISTRASB*, le GEIE du Tunnel du Mont-Blanc et l'agence *Radio Traffic* de Milan, pour la réalisation en Vallée d'Aoste du service d'information sur la circulation et la voirie *Radio Traffic.*
Les conventions avec les sociétés valdôtaines de volontaires relatives à la participation de celles-ci aux activités de la protection civile ont été reconduites jusqu'au 31 décembre 2012.
En vertu des compétences régionales en matière d'organisation des collectivités locales, l'Exécutif a adopté trois délibérations visant à définir les modalités au moyen desquelles lesdites collectivités peuvent apporter leur concours à la concrétisation des objectifs de rééquilibrage des finances publiques, pour ce qui est des obligations découlant de la législation communautaire. La première de ces délibérations concerne le pacte de stabilité des collectivités locales pour l'année 2011, qui réaffirme substantiellement les objectifs fixés l'année dernière (amélioration du solde financier et réduction de la dette). La deuxième vise à définir les actions destinées à favoriser le respect du pacte de stabilité. La troisième modifie la réglementation en cours (année 2010) pour insérer dans les recettes les crédits compensant la réduction des sommes que les familles démunies ne versent plus aux communes, du fait de l'exonération prévue par les mesures pour la lutte contre la crise et qui concerne l'impôt pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que les tarifs établis pour le service hydrique intégré.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
L'accord de programmation entre la Région et la commune de Valtournenche pour la valorisation naturelle et la requalification fonctionnelle et économique du vallon de Cheneil a été approuvé.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES
Une somme de 104.000 euros permettra de verser des aides en capital à différentes entreprises artisanales ayant présenté une demande à cet effet en 2010.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a autorisé la Commune d'Aoste à exercer une activité socio-éducative dans les locaux situés rue de Rome, qui sont destinés à accueillir une crèche pour cinquante enfants.
Conformément à l'accord signé le 29 avril 2010 par l'État, les Régions et les Provinces autonomes de Trente et de Bolzano, la première partie du Plan régional de prévention pour les années 2010 à 2012 a été adoptée et la commission de coordination opérationnelle a été constituée.
Le programme opérationnel annuel 2010-2011 relatif au service civil régional a été adopté.

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
L'Exécutif a donné son accord pour la mise en œuvre de la variante générale du Plan régulateur de la Commune de Chambave et a proposé certaines modifications afin d'adapter celle-ci à la loi régionale n° 11 de 1998 ainsi qu'au Plan Territorial et Paysager (PTP).

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
En ce qui concerne les demandes de subventions soumises par les concessionnaires des installations de remontée mécanique, en vue de la requalification et du développement desdits équipements, la liste d'aptitude et les financements relatifs à 2010 ont été adoptés.

NAISSANCES

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Pierre

a la grande joie d'annoncer la naissance de

Demetra CAPUTO

de Maurizio et Alessia Favre, membre de notre section.

La communauté unioniste de Saint-Pierre présente ses plus vives félicitations aux heureux parents, ainsi qu'à la grand-mère Laura Glarey, et ses vœux de bonheur et de prospérité à la petite Demetra.

La section de l'Union Valdôtaine de Courmayeur

a la joie d'annoncer la naissance de

Thomas GRIVEL

qui est venu réjouir le foyer d'André et Ingrid. Nous présentons nos plus vives félicitations aux heureux parents, ainsi qu'au grand frère Laurent et aux grands-parents Maria Teresa et Walter, membres de notre section, et nos vœux de bonheur et de prospérité au nouveau-né.

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Giuseppe RIVOLIN

La page 8 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88
Fax 0165.18 45 153

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique - 11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS :
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Allocution de Nadia Rolland (sections de la Vallée d'Ayas)

«Sauvegarder et investir sur les petits centres de montagne»

Les sections de l'Union Valdôtaine de la Vallée d'Ayas entendent apporter leur contribution à la discussion sur le thème de la crise du travail en Vallée d'Aoste, par l'analyse des criticités présentes sur leur propre territoire et des éventuelles solutions possibles. Créer des opportunités de travail dans les zones de montagne de notre Région, et particulièrement dans les vallées latérales les plus éloignées de notre capitale Aoste, signifie, en tout premier lieu, éviter le dépeuplement du territoire, qui entraîne des effets négatifs sur l'environnement, l'économie et la culture.

La diminution de la population à la montagne a comme répercussions immédiates le chute des activités agro-pastorales, ainsi que l'abandon des champs et des pâturages qui, laissés en friches, reculent et redeviennent des terrains sauvages, en perdant leur potentiel productif et en altérant le paysage traditionnel, avec une perte, en voie de conséquence, d'éléments de grande valeur et une limitation de la possibilité d'utiliser le territoire à des fins touristiques.

Le dépeuplement de la montagne provoque également l'abandon de villages entiers, entraînant la dégradation des habitations, des chemins et risquant ainsi de freiner le développement des vallées. Du point de vue économique, il provoque un appauvrissement généralisé, en privant nos vallées de la main-d'œuvre et des ressources locales nécessaires à développer les entreprises, et en déterminant la cessation des activités commerciales, artisanales et de service. Il appauvrit en outre le capital humain, en faisant disparaître progressivement le sentiment d'appartenance à l'identité valdôtaine et aux valeurs de notre culture et de nos traditions. D'autres conséquences ultérieures du dépeuplement sont le vieillissement de la population qui reste sur les lieux et la réduction drastique du taux de natalité.

L'engagement pour contraster le dépeuplement de la montagne est donc le premier pas pour assurer le maintien de l'environnement et de l'identité alpine et pour sauvegarder nos petites communautés, qui sont porteuses de patrimoines culturels au risque de disparition, non seulement dans une perspective conservatrice, mais aussi propositionnelle: le peuple des Alpes, en effet, ne doit pas seulement être l'objet d'une politique de protection, mais doit devenir un sujet actif pour la réalisation d'un développement durable, passant par la récupération du patrimoine des savoirs et des savoir-faire des montagnards, qui ne doivent pas être oubliés, mais au contraire connus et valorisés.

Pour atteindre ce but il faut doter les zones de montagne de services efficients s'adressant tant aux personnes, qu'aux collectivités locales, en éliminant progressivement le décalage qui existe encore entre les Communes de la montagne et celles de la plaine, où se concentrent la plupart des activités productives et, conséquemment, des services.

Les Sections de l'Union Valdôtaine de la Vallée d'Ayas, qui reconnaissent l'excellent travail accompli en ce sens par les administrateurs unionistes tant au niveau local que régional, entendent mettre synthétiquement en évidence quelques thèmes, sur lesquels il faudra concentrer, dans les plus brefs délais, les efforts et les investissements, dans le but de créer des opportunités de travail et de croissance en faveur des populations de nos vallées, en assurant à notre jeunesse un avenir au sein de leurs communautés d'origine:

- Soutien aux Sociétés de gestion des domaines skiables de toute dimension, qui contribuent à assurer le travail aux personnels locaux et engendrent des répercussions importantes dans le secteur hôtelier et para-hôtelier et dans le commerce, particulièrement dans

SUITE PAGE 7

Allocution de la Chambre de Commerce du Val d'Aoste

«Entreprises valdôtaines en santé, grâce aussi aux mesures anticrise»

Il Registro imprese della Chambre a giugno 2010 contava 14.085 imprese registrate, 12.461 delle quali attive (89,26%), intendendo per attive le imprese che hanno comunicato l'avvio della propria attività.

Tale dato è sicuramente migliore, seppur di poco, rispetto al 2009, quando le 12.365 imprese attive costituivano l'88,57% di quelle registrate (13.961). Inoltre, seppur con percentuali contenute, al secondo trimestre 2010, il tasso delle iscrizioni risulta in controtendenza positiva rispetto allo stesso periodo del 2009, mentre resta di fatto invariato il numero delle cessazioni. Tale situazione traduce una stabilizzazione, con probabile rafforzamento, delle imprese iscritte, evidenziando tra l'altro che la Valle d'Aosta si attesta su tassi del tutto analoghi a quelli del Nord-Ovest e del Nord-Est. Ma la nota positiva viene dalle cessazioni, in calo e di segno opposto rispetto alle altre due aree. Confrontando ancora la nostra regione con le due aree del nord relativamente alla Distribuzione per Settore di Attività, risulta come i quattro settori traino dell'economia (agricoltura, manifatturiero, costruzioni e commercio) abbiano pesi diversi soprattutto in Valle d'Aosta, dove il manifatturiero è superato dal settore ricettivo (attività servizi di alloggio), a conferma della vocazione turistica della nostra regione.

BILANCIO E LEGGE FINANZIARIA

Dagli incontri di consultazione promossi dal Governo valdostano per la predisposizione del Bilancio preventivo 2011 e della legge Finanziaria 2011-2013, sono emerse chiare tre richieste:

- necessità di interventi strutturali
- attenzione all'occupazione e ai precari
- misure per le famiglie meno abbienti

Senza dubbio, i provvedimenti anticrisi assunti per il 2009 e per il 2010 hanno contenuto la portata e gli effetti negativi della crisi, ma dopo l'emergenza è ora necessario pensare ad interventi strutturali che tengano conto dei nuovi scenari e delle mutate condizioni economico-finanziarie che, di fatto, hanno cambiato le regole del gioco. Bisogna pertanto individuare quei meccanismi «virtuosi», in parte già previsti nei recenti documenti finanziari approvati a larga maggioranza dal Consiglio Valle, in grado di cogliere, là dove vi sono, le opportunità. Lo sviluppo di attività produttive di qualità legate alle vocazioni del territorio, nei comparti energetico (produzione energetica e del «risparmio energetico») dell'agro-alimentare, nella filiera del legno, nella bio-edilizia, nel riciclaggio mirato al settore edile ed alle attività di trasformazione industriale, sono alcune delle opzioni che il Governo regionale sta scandagliando ricordando come il turismo sia un settore di attività centrale nell'ambito dei servizi e venga considerato nella sua offerta di punta (neve/inverno) e declinato in forte chiave qualitativa negli altri segmenti vocazionali propri della Vallée (escursionismo, benessere, cultura, enogastronomia) per ridare slancio anche a quelle attività terziarie più tradizionali (commercio, ristorazione e servizi collegati) che la crisi ha minacciato severamente.

Non meno importante è poi il rafforzamento degli investimenti nel «software economico-sociale», necessari a fornire maggiori qualità, competenze e innovazioni al sistema nel suo complesso: dall'Università, alla formazione sui mestieri, dall'accesso alle esperienze di buone pratiche alla cultura della «gestione economica» delle iniziative nate sul territorio, avendo però ben presente lo stato dell'offerta/domanda di lavoro suddivisa nelle due grandi opportunità: per assunzioni con contratti a termine e con contratti a tempo indeterminato.

I CONTRATTI DI LAVORO

Dai dati 2010 risulta che in Valle d'Aosta il 26,4% delle imprese valdostane ha assunto o manifestato la previsione di assumere personale. Anche se la percentuale è inferiore di 12 punti rispetto al 38,6% del 2009 (anno che ha segnato il picco nell'ultimo quadriennio: 33,9 nel 2007 e 35,1 nel 2008). Di fatto, però, la possibilità di assunzioni da parte dell'imprenditoria valdostana è di 10 punti superiore a quella del Nord Ovest e di 8 punti rispetto alla media nazionale. Questo significa che il pacchetto anticrisi messo in campo con tempestività dal Governo e dalla maggioranza regionale ha avuto effetti positivi. Effetti positivi che trovano corrispondenza nei saldi occupazionali che segnano una perdita di 340 posti nel 2010 a fronte dei 700 del 2009 e dei 520 del 2008. Ma ciò che deve far riflettere è che al saldo negativo dato dai servizi (280), dal commercio (130) e dall'industria (50) si contrappone quello positivo dei comparti edile e dell'artigianato, rispettivamente con oltre 100 e 40 assunzioni. Altro elemento di valutazione per le nuove politiche in materia di lavoro e occupazione è dato dal fatto che su cinque assunti uno solo è a tempo indeterminato. Pertanto è indispensabile pensare a come creare posti di lavoro stabili avendo presente che Stabilità non deve essere confusa con Posto Permanente. Un ulteriore oggetto di valutazione deve essere quello relativo al canale utilizzato per la selezione del personale: fatto 100 il totale degli assunti, 25 vengono chiamati per conoscenza diretta, 20 su segnalazione di conoscenti e fornitori, solo 20 attraverso banche dati aziendali, 7,5% attraverso società di lavoro interinale e 5 attraverso i centri per l'impiego.

LA FORMAZIONE

Nel 2009, con il 35,8% la Valle d'Aosta figura al primo posto rispetto al nord ovest (32,5%) e alla media nazionale (32,1), per quanto attiene al numero di imprese che hanno effettuato internamente o esternamente corsi di formazione per il personale. La percentuale scende al 32,3% riguardo al numero dei dipendenti che hanno effettuato formazione in azienda. La partecipazione maggiore è nel settore dei Servizi (35,8%): Servizi alle persone (49,4%), Servizi finanziari e operativi (circa 45%); Servizi di informazione e servizi avanzati alle imprese (34,3%), Commercio al dettaglio e all'ingrosso (30%). Nell'industria la percentuale scende al 26% con il settore edile fanalino di coda con meno del 18% del personale formato internamente. E' invece di alcuni punti più alta dell'area Nord-Ovest e dell'Italia l'incidenza delle imprese che hanno ospitato personale tirocinanti/stage, quasi il 18%, con il settore alberghiero più aperto al tirocinio(24,2%). Relativamente modesto è il ricorso ai contratti atipici: circa 260 nel 2010 equamente suddivisi tra industria e servizi . Nell'industria è il comparto delle costruzioni, con 70 contratti atipici, a fare maggiore ricorso a questo istituto, mentre è pressoché irrilevante il ricorso ai collaboratori a progetto (0,4%) se raffrontato al 2,9 del nord ovest e al 3,6 della media italiana. Per i collaboratori a progetto (circa 260), il 27,3% ha un livello di istruzione universitaria (30,8% nel Nord Ovest), 43% di istruzione secondaria (57,7% NO); solo il 31,1% ha una qualifica professionale (3,1% NO) ed il 26,6% la scuola dell'obbligo (8,4% NO). Più in generale le assunzioni riguardano prevalentemente operai o apprendisti(70%). Di questi il 92% nel settore dell'artigianato.

Un altro dato riguarda le assunzione di personale con meno di 30 anni che risulta essere il 27% contro una media del Nord Ovest del 36% ed una media nazionale di poco superiore al 35,5% ed è l'industria con il 43,4% a far maggiore ricorso agli over 30. Per quanto concerne infine la preferenza per le assunzioni femminili, le nostre aziende con l'11,5% sono ben al di sotto della media nazionale (17,2%) e del Nord Ovest (17,5%). In tale ambito è il commercio che più di altri indica una preferenza femminile nelle assunzioni (38%); l'industria è al 7,4%; altri servizi al 14,3% e l'artigianato al 4,4%.

Pierantonio Genestrone

Le rapport de

«Une année de crise, mais arrivent aussi les premiers signaux positifs»

L'année 2010 aussi a été caractérisée par la crise économique, bien qu'on ait cependant enregistré les tout premiers signes positifs qui restent malgré tout insuffisants et sûrement encore trop faibles pour laisser espérer une reprise rapide.
Actuellement, le problème majeur reste le travail puisqu'il représente le secteur le plus étroitement lié à une relance économique éventuelle. Des difficultés, réelles et objectives, existent et des scénarios encourageants ne semblent pas se profiler à l'horizon. De manière particulière, en Vallée d'Aoste, nous souffrons encore dans la basse Vallée de l'étroite dépendance des retombées du secteur automobile, gravement touché par la crise actuelle. Les entreprises et les associations de catégorie, mais de manière plus générale le secteur de l'emploi dans son ensemble, ont manifesté au Gouvernement régionale la nécessité de poursuivre encore en 2011 les interventions supplémentaires de soutien, mises en place en 2009 et prolongées en 2010. Les mesures seront donc à nouveau activées et, en conséquence de cela, 130 millions d'euros ont été insérés dans le budget régional. Il s'agit d'un document financier à travers lequel le Gouvernement régional a essayé de poser son attention et sa tutelle particulièrement en faveur des secteurs étroitement liés à la population : le social, l'assistance sanitaire et le logement, en sachant que cette crise économique est lourde pour la totalité des familles valdôtaines et pas uniquement pour le secteur productif et économique. Une attention prioritaire a donc été destinée au secteur de l'emploi pendant toute une année s'agissant d'un sujet crucial qui concerne de prêt l'avenir de chaque citoyen et de leur famille, le développement des activités productives locales et de manière plus générale de toute l'économie valdôtaine. Mais surtout l'objectif le plus ressenti dans notre action politique est l'avenir des jeunes valdôtains, un avenir que nous essayons de construire à travers des interventions ciblées déjà à partir des politiques pour l'enfance, de l'insertion dans le monde scolaire, de la possibilité de suivre des études en Vallée d'Aoste, hors de la Vallée d'Aoste et à l'étranger, des nombreuses initiatives de formation et d'insertion dans le monde du travail, de soutien à travers la recherche d'un emploi pour son propre avenir, élément fondamental de chaque individu pour construire dignement sa propre vie.
Nous pensons que la relance de notre région, objectif pour lequel depuis un certain temps nous développons des interventions et auquel nous destinons d'importantes ressources, puisse passer aussi à travers les grandes œuvres. Grâce au projet signé cette année avec l'Etat, nous avons donc inséré une série d'infrastructures stratégiques pour la Vallée d'Aoste et sans aucun doute très importantes pour le développement de notre territoire. Parmi les plus importantes, il y a les chemins de fer, un sujet prioritaire et d'actualité, surtout parce que la ligne que nous connaissons, qui était utilisée par l'armée, n'est plus appropriée et il est clairement impossible de continuer à voyager en présence d'inconvénients graves et répétés. Nous retenons donc qu'il faudrait penser à la construction d'une nouvelle voie ferrée qui soit, en principe, parallèle à l'autoroute et qui puisse représenter une réelle et rapide voie de communication avec les communautés limitrophes.
L'autre point important est l'achèvement de la nationale 27 qui mène au tunnel du Grand-Saint-Bernard, ainsi que la galerie de sécurité et de service du Tunnel du Mont Blanc sans oublier le téléphérique. A cela s'ajoute le projet de la ligne ferroviaire Aoste-Martigny, pour laquelle nous poursuivons le dialogue avec la Confédération helvétique.
Voici la plupart des œuvres qui, et nous en sommes conscients, demanderont un certain temps de réalisation en ce qui concerne aussi la confrontation importante avec l'Europe. Nous retenons cependant qu'investir aujourd'hui dans ces grands projets signifie offrir d'importantes opportunités de développement et de travail et pouvoir regarder l'avenir selon les perspectives d'une communauté alpine de relief, comme un vrai carrefour d'Europe.

Augusto Rollandin
Président de la Région

«Une loi en faveur du monde du tourisme et une majeure visibilité pour notre région»

Les actions que nous avons menées au cours de l'année 2010 visent à donner à la fois une réponse crédible à la crise économique et les moyens à ceux qui ont envie d'entreprendre dans le domaine touristique.
Pour ce faire, nous avons adopté une loi qui permet la réalisation, à certaines conditions, de résidences de tourisme et autres types d'hébergement et favorise la reconnaissance de formes d'agrégation visant à promouvoir et commercialiser les produits touristiques de notre région.
La possibilité de réserver son séjour directement sur le site Internet du tourisme va également dans ce sens, car on ne peut pas faire de la promotion en se bornant à distribuer des brochures dans les salons touristiques sans donner en même temps aux intéressés la possibilité concrète de réserver les vacances de leur rêve.
Pour ce qui est de notre stratégie touristique, nous partons du constat que nous sommes une petite réalité de montagne qui aime miser sur une offre personnalisée répondant ainsi au mieux aux exigences des touristes. Ce que nous voulons offrir c'est une expérience unique à l'enseigne de la qualité.
Qualité de l'accueil, ce qui signifie soigner la formation des professionnels du tourisme et mettre à la disposition de nos hôtes des structures adéquates portant la marque de notre tradition de

montagne. Mais également qualité des produits qui sont le fruit de notre expérience et de notre savoir-faire. Nous pouvons compter désormais sur au moins quatre productions labellisées AOP ce qui est une garantie pour notre patrimoine œnogastronomique.
C'est bien dans le souci de défendre nos produits que, en collaboration avec l'Assessorat de l'Agriculture, nous avons créé le label « Saveurs du Val d'Aoste » : une reconnaissance qui chaque année récompense les structures de tourisme et les commerces répondant aux conditions d'authenticité et de typicité contenues dans un cahier des charges très strict.
Pour donner de la visibilité à notre région, nous avons également misé sur l'organisation d'événements majeurs qui sont d'importants vecteurs, tels que les Jeux mondiaux militaires d'hiver et le Tor des Géants qui ont assuré un rayonnement de notre Vallée et de ses atouts à l'échelle internationale.
Des événements qui avec les festivals Musicastelle et Courmayeur Noir in Festival sont censés attirer dans notre région des touristes de niche.
Pour ce qui est du domaine des remontées mécaniques, la Région est devenue majoritaire dans toutes les sociétés d'exploitation, ce qui est un premier pas important pour assurer une coordination unique des stratégies menées dans ce secteur dans le but de rationnaliser les efforts de chacun et de réaliser des économies.
L'année 2010 a été également marquée sur le plan des transports à travers l'adoption par le Gouvernement de Rome des règlements d'application des normes sur le transfert de compétences à la Région en matière ferroviaire, ce qui représente un réel motif de satisfaction.
En attendant que le transfert devienne effectif, nous sommes en contact permanent avec les exploitants actuels de la ligne et du service ferroviaire avec lesquels nous avons signé des accords de programme cadre et nous essayons de faire tout ce qui relève de nos compétences pour améliorer une situation qui est aujourd'hui franchement inacceptable.

Aurelio Margurettaz
Assesseur régional
au Tourisme, aux Sports,
au Commerce et aux Transports

«On a misé sur la recherche et l'innovation dans le secteur industriel de notre région»

L'année qui s'achève a été très fortement marquée par la crise économique qui avait déjà caractérisé la période 2008-2009.
Les analyses effectuées de toute part sont contradictoires et il est indéniable que la faiblesse structurelle de plusieurs pays de l'Union Européenne rend le système économique de la zone euro particulièrement instable.
Le secours financier mis en place en faveur de ces pays membres a permis à la monnaie unique de survivre, mais cette dernière traverse cependant une phase très délicate.
Dans les moments les plus difficiles, on a même envisagé que l'euro puisse être abandonné.
Ce ne sont là que des conjectures, espérons-le, mais il est certain que tout cela contribue à rendre la reprise plus timide et hésitante.
En résumé, nous sommes encore en pleine phase de stagnation.
Dans un contexte aussi complexe et bien que l'on puisse percevoir de faibles signes de reprise, la Vallée d'Aoste a maintenu sa vigilance et a mis en œuvre une série de mesures anticrise afin de soulager un peu les entreprises et les consommateurs valdôtains du fardeau qu'ils ont dû porter cette année encore.
L'Assessorat a continué de soutenir le secteur industriel : il a mis l'accent sur la recherche et l'innovation, a privilégié le domaine des énergies renouvelables, ceux de l'électronique, de la microélectronique, de la micro-robotique, de la mécatronique, tout en encourageant la compétitivité des entreprises artisanales.
Dans le domaine de l'artisanat de tradition, cette année a été très positive, avec une Foire de Saint-Ours qui a enregistré une affluence record et s'est confirmée comme l'un des rendez-vous les plus appréciés du monde de l'artisanat de tradition en Europe.
L'immense succès de la Foire se reflète sur les manifestations estivales organisées par l'Assessorat, comme la Foire d'été ou l'exposition-concours, « Sculpture en direct », qui a déjà la faveur du public même si elle n'en est qu'à sa 2ème édition.
Enfin, le troisième secteur chapeauté par l'Assessorat, à savoir l'énergie, est probablement celui dont la marge de développement et de croissance est la plus grande et qui enregistre, dans le domaine des énergies renouvelables, des taux de croissance tels qu'ils le placent dans une position privilégiée au sein du système économique global.
C'est pourquoi l'Assessorat a continué de perfectionner les lois réglementant ce secteur, par des actions de simplification administrative, sans pour autant perdre de vue son objectif d'améliorer l'efficacité énergétique.
Dans cette voie, l'Assessorat a également poursuivi son œuvre en réalisant une importante campagne d'information sur les thèmes énergétiques auprès de la population valdôtaine et en encourageant les collectivités locales à redoubler d'efforts en ce sens.

Ennio Pastoret
Assesseur régional
aux Activités productives

l'année 2010

«Différentes actions sur notre territoire»

L'année 2010, pour l'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles, a été très intense pour toute une série d'activités faisant partie de ses compétences : du soutien des exploitations agricoles, à la sauvegarde du patrimoine forestier et du territoire de montagne, de la promotion et de la valorisation des produits traditionnels, à la protection de la flore et de la faune locales, sans oublier les secteurs de l'élevage et de l'amélioration foncière.
Je voudrais, avant tout, souligner une question qui revêt une importance fondamentale pour les agriculteurs valdôtains, à savoir le débat sur le futur de la PAC, la politique agricole commune : au niveau de la Communauté européenne et au niveau national, des modifications au système des contributions pour les zones défavorisées, en éliminant les indemnités de compensation de la politique du développement rural, ont été envisagées.
Certaines Régions de l'arc alpin, y compris la Vallée d'Aoste, ont exprimé au Ministère compétent italien une forte préoccupation à propos de cette hypothèse, tout en considérant que ce soutien est fondamental pour les zones de montagne. A ce sujet, j'ai participé à une rencontre avec d'autres représentants des Régions de montagne italiennes, allemandes et autrichiennes, suite à laquelle nous avons présenté au Commissaire européen Cioloş toute une série de requêtes pour la période de programmation de 2014 à 2020. Nous avons demandé, entre autres, de maintenir l'indemnité de compensation dans le domaine du développement rural, de continuer à affecter une indemnité aux agriculteurs de montagne à temps partiel, d'augmenter les contributions pour les investissements liés aux bâtiments ruraux et d'envisager un soutien pour les frais liés à la récolte des produits agricoles, qui sont plus élevés dans les milieux montagneux par rapport à la plaine.
Ensuite, pendant 2010, a eu lieu la pleine réalisation du point de vue des procédures, physique et financière, du Programme de développement rural 2007-2013, qui, grâce à la solution des problématiques techniques et à l'application des mesures prévues, a garanti le correct flux financier.
Puis, nous avons beaucoup été engagés dans le domaine de la promotion de la culture agricole et agro-alimentaire valdôtaine, en organisant, pendant 2010, plusieurs événements promotionnels en Italie et à l'étranger, afin de promouvoir les meilleurs produits Doc, Dop et traditionnels de notre Région.
Je voudrais, enfin, rappeler que 2010 a été l'Année Internationale de la Biodiversité : pour le célébrer, le Service des aires protégées a organisé un très riche calendrier d'événements, des expositions et des conférences en collaboration avec d'autres organismes parmi lesquels le Parc National du Grand-Paradis et le Parc Naturel du Mont-Avic.

Giuseppe Isabellon
Assesseur régional à l'Agriculture et aux Ressources naturelles

«Une année fondamentale pour le secteur de la santé hospitalière»

Pour la Région Vallée d'Aoste, 2010 a représenté une année fondamentale dans le secteur de la santé hospitalière et, notamment, en matière d'oncologie. En janvier, l'Hospice (centre de soins palliatifs pour les malades en phase terminale) a ouvert ses portes à l'hôpital Beauregard. Au mois d'avril, au centre hospitalier "Umberto Parini", a démarré le centre de radiothérapie, qui dispose de la tomothérapie, technologie avancée qui représente un progrès considérable dans le traitement des tumeurs dans la mesure où elle permet de mieux cibler ces dernières. En matière de recherche sur les cancers, l'Assessorat a présenté au Conseil régional un projet de loi, devenu loi régionale n° 32 du 4 août 2010 pour l'institution de la Fondation de la Région autonome Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste pour la recherche sur le cancer (Fondation VdA-RC), afin d'encourager les études et les recherches scientifiques contre le cancer, dans le cadre du Réseau oncologique du Piémont et de la Vallée d'Aoste. Les recherches seront réalisées, même partiellement, dans les structures cliniques ou les laboratoires de l'Agence USL en faisant appel aux ressources technologiques et humaines présentes sur le territoire régional.
En ce qui concerne le secteur social, l'Assessorat a voulu réorganiser les aides économiques relevant de l'aide sociale en vigueur et destinées aux mineurs, aux jeunes adultes et à leurs familles, aux personnes non autonomes et à ceux qui se trouvent dans le besoin et, d'autre part, d'établir de nouvelles mesures de protection sociale s'ajoutant à celles qui sont déjà mises en œuvre, et ce, dans le but de former un réseau social encore plus complet, garantissant de meilleures conditions de santé et de bien-être aux citoyens valdôtains. Par la loi régionale n° 23 du 23 juillet 2010 (Texte unique sur les mesures économiques de soutien et de promotion sociale et abrogation de lois régionales), l'Assessorat a donc essayé de répondre, de façon concrète et efficace, aux difficultés économiques que les personnes et les familles valdôtaines rencontrent en cette période de crise généralisée.
Dans le cadre des aides économiques proposées par l'Assessorat, il faut rappeler la loi régionale n° 52/2009 portant mesures régionales pour l'accès au crédit social (Microcredito) approuvée en décembre 2009. L'application concrète de ces dispositions s'est traduite en 2010 par la signature d'une convention avec Finaosta S.p.A. et par l'approbation de la délibération d'application visant à favoriser l'accès au crédit social aux personnes qui se trouvent dans des situations de difficulté économique, temporaires, contingentes ou découlant de moments critiques de leur vie familiale ou personnelle, et ce, au moyen des Programmes de Microcrédit et des Prêts sociaux d'honneur.
Dans le domaine de la programmation, à l'issue d'une longue période d'études approfondies et d'analyse des besoins en matière de santé et d'assistance en Vallée d'Aoste, on a défini le Plan régional pour la santé et le bien-être social 2011-2013, approuvé par loi régional. L'objectif était l'élaboration des mesures destinées à améliorer l'offre actuelle tout en garantissant les niveaux d'assistance actuels. Les besoins de la personne et de la famille recouvrent un rôle central et les orientations pour le prochain triennat ont été définies dans le plein respect de cette priorité. En effet, ces orientations concernent la durabilité et la rationalisation économique et financière de la dépense pour le service sanitaire régional, la valorisation du territoire, l'assistance socio-sanitaire pour les cas de non-autonomie et de handicap, ainsi que l'attention à la qualité, notamment telle qu'elle est perçue, et à la participation.

Albert Lanièce
Assesseur régional à la Santé et aux Politiques sociales

«Loi maison et traitement des déchets points cruciaux de l'Assessorat en 2010»

En pensant aux aspects les plus importants de l'année que nous laissons derrière nous et qui représentent le mieux la politique environnementale de l'Assessorat, emprunte des principes de durabilité, deux points sont à remarquer: le choix de la solution pour le traitement final des déchets et la Loi maison.
La première est fondamentalement importante et elle a été réalisée à la suite d'un long et articulé parcours d'approfondissement technique et de débats.
Le thème des déchets fait en général partie des sujet les plus importants pour les sociétés occidentales et, en toutes proportions gardées, ça l'est également pour notre région ; une production des déchets en augmentation continue, un territoire complexe qui demande une forte tutelle des espaces libres, une décharge saturée, un état de qualité environnementale à sauvegarder sont les conditions qui ont conduit à l'idéntification d'un système de valorisation énergétique, fondé sur les techniques de pyrolyse et gazéification.
En tenant compte de l'évolution technologique, une telle solution présente certains avantages par rapport au choix précédent du thermovalorisateur : avant tout, elle permet la diminution de la taille des installations, qui sera donc proportionnée selon les quantités effectives de déchets produits, avec comme conséquence une moindre production de substances polluantes dans l'atmosphère ; il sera en outre possible d'obtenir des déchets plus facilement traitables.
Un ultérieur avantage dérive de la flexibilité de l'installation qui permettra une adaptation plus grande à la variation des flux des déchets ; en effet, les objectifs de la politique régionale pour la gestion des déchets, en adéquation avec les priorités et les orientations européennes des "3R- réduction, réutilisation, recyclage", sont d'obtenir une diminution progressive de la quantité à traiter.
Les activités de minimisation que nous avons déjà lancées sont nombreuses, mais l'objectif consiste en la réalisation d'un programme organique d'actions tournées vers la prévention de la production de déchets et le développement des initiatives afin d'améliorer la capacité de tri de ces mêmes déchets.
L'assessorat durant l'année, après avoir coordonné toutes les activités d'approfondissement technique qui ont conduit à la définition du choix du système de pyrolyse et gazéification pour le traitement final des déchets, s'est occupé de la préparation de tous les documents et des actes pour le concours d'adjudication, avec la publication du concours susdit selon les termes établis.
Grâce à la Loi maison, qui en est à sa première année d'application, on a souhaité lancer un processus de requalification du patrimoine immobilier existant, en agissant sur la qualité des matériaux et sur les prestations en terme de durabilité environnementale, déclinée à travers ses différentes expressions : économie des ressources, utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie, exploitation des sources renouvelables, majeure utilisation de matériaux éco-compatibles, gestion des déchets et

Suite page 6

* * * *

Le rapport de fin d'année de l'assesseur Laurent Viérin page 6

«Investir dans la culture, mettre en valeur notre particularisme et progresser économiquement»

Plus encore qu'une idée, l'utilisation rationnelle des ressources culturelles en faveur du développement de la région est désormais une nécessité, doublée d'une possibilité concrète de générer un essor à la fois considérable et durable.
En 2010, l'Assessorat de l'éducation et de la culture a relancé avec enthousiasme un thème que la crise a remis à l'ordre du jour, le binôme économie/culture, en avançant l'hypothèse que la culture puisse constituer l'un des éléments déterminants pour gouverner l'expansion économique de la Vallée d'Aoste.
Cette philosophie d'action n'a pas simplement été insérée dans une logique de marché : elle est devenue une source de cohésion pour les Valdôtains et la communauté tout entière. La Vallée d'Aoste ne doit pas se transformer en une sorte d'espace résiduel de l'Europe, vide de valeurs et d'identité. Ses caractéristiques, sa géographie, son histoire, ses traditions, ses écoles de montagne, son patrimoine artistique et monumental ainsi que ses langues – sa civilisation, en somme – ont constitué et engendré une valeur ajoutée, du point de vue économique et productif, aussi bien que social, et mis en mouvement un certain nombres d'énergies et de synergies. Car c'est la culture qui suscite l'envie d'échanger, l'ouverture aux autres, de même que le goût de la découverte et de l'innovation, autant d'éléments fondamentaux pour l'insertion des jeunes Valdôtains sur le marché du travail et pour le succès de notre économie. C'est sur cette idée que la culture contribue à la fois à souder la communauté et à en revitaliser les traditions, tout en constituant un moteur d'innovation et une réponse à la stagnation ainsi qu'à la globalisation forcée, que se fonde le concept de la restitution. Et c'est précisément pour cette raison qu'en 2010 également, les initiatives de restitution ont concerné l'ensemble de notre population, aussi bien qu'un nombre considérable de touristes, et réservé une place privilégiée aux jeunes générations dans le cadre des activités axées sur la compréhension des processus fondateurs du particularisme valdôtain : nous souhaitons en effet offrir notre patrimoine aux regards de tous et donner à chaque individu la possibilité de le faire véritablement sien.
La restitution a donc comporté tout un ensemble de projets, qui avaient pour dénominateur commun le fait que la prise de conscience des sources de notre identité, de notre créativité et de notre diversité peut largement contribuer à la définition d'une approche globale de la spécificité valdôtaine, une approche qui se concrétise notamment par la mise en valeur de notre culture traditionnelle du point de vue touristique, grâce aux nouveaux choix compétitifs opérés en matière de développement, et ce, dans tous les secteurs.
Voilà pourquoi ce serait une erreur grossière de penser qu'il est démodé d'investir dans la culture et la formation – qu'il s'agisse de celle des jeunes ou de la formation permanente – et que c'est là une dépense compressible. Car l'économie, la formation et la culture sont autant de générateurs de richesse indissociables, qui s'influencent réciproquement.

Laurent Viérin
Assesseur régional
à l'Education et à la Culture

NOUVELLES EN BREF

Cours de recyclage en langue française pour enseignants non titulaires
Le Service du droit de l'éducation de la Surintendance des écoles de l'Assessorat de l'Education et de la Culture organise une activité spécifique de recyclage en langue française pour les enseignants non titulaires. Les avis publics y afférents sont disponibles auprès des institutions scolaires de la Région, de l'Université de la Vallée d'Aoste et du Service du droit de l'éducation de la Surintendance des écoles – 1, place Deffeyes, Aoste.
Les personnes intéressées doivent présenter une demande, rédigée selon l'un des modèles joints à l'avis public, au chef du Service du droit de l'éducation – Surintendance des écoles – 1, place Deffeyes – Aoste, avant le 22 janvier 2011, 12h (délai de rigueur).
Les demandes peuvent être aussi envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi.
Pour tout renseignement, téléphoner au 0165 273 215 ou consulter le site www.scuole.vda.it

Bibliothèque régionale d'Aoste: fermeture annuelle
L'Assessorat de l'Education et de la Culture informe que, comme tous les ans, la Bibliothèque régionale d'Aoste sera fermée au public pendant une semaine, du lundi 10 au samedi 15 janvier 2011, en raison des opérations périodiques d'inventoriage des collections. La Bibliothèque rouvrira ses portes le lundi 17 janvier 2011, à 14 heures.

SUITE DE LA PAGE 5

«Loi maison et traitement des déchets points cruciaux de l'Assessorat en 2010»

insertion dans le paysage. Il s'agit du point de départ d'un parcours visant à introduire une nouvelle culture dans le secteur de la construction qui concerne toute la filière, du projet à la réalisation, en impliquant tous les sujets concernés : les citoyens, les professionnels, les fournisseurs, les installateurs et les entreprises qui, dans un cercle vertueux, orientent les tendances de la dynamique de l'offre et de la demande. Pour faciliter une meilleure et plus correcte application de la loi, des instruments de réglementation ont été mis en place, s'agissant de véritables et propres guides capables de fournir des éléments clairs et ponctuels aussi bien du point de vue urbanistique qu'à travers la construction et la gestion des édifices.
Les premiers résultats analysés - un nombre satisfaisant d'interventions, aussi de démolition totale et reconstruction, avec des exemples intéressants de nouvelles solutions architecturales et de techniques de projets - sont réconfortants et indiquent que la loi est concrètement en train de se mettre en place pour atteindre les objectifs préfixés.
Pour conclure, je suis convaincue que la sauvegarde de l'environnement constitue les prémices indispensables des différentes politiques régionales du secteur, et que celles-ci doivent toujours plus trouver au sein de l'environnement non seulement un objet de tutelle, mais aussi une opportunité de développement et, à travers la planification territoriale, un solide point de référence. Et par conséquent, un engagement plus important est nécessaire afin de favoriser l'intégration des instances environnementales à travers les autres actions politiques, en favorisant une approche transversale avec le secteur des activités productives, des transports, de l'agriculture, de l'énergie et du tourisme : voilà le nouvel enjeu que l'Assessorat se prépare à affronter pour l'avenir.

Manuela Zublena
Assesseur régional
à l'Environnement et au Territoire

alla detrazione del 55% ci pensiamo noi!
tecnoserramenti
SERRAMENTI - PORTE
Via Roma, 7 - Aosta
Tel. 0165 31011 - Fax 0165 40206
Fabrizio Cerise Tel. 335 6122948
tecnoserramentiaosta@tin.it

Fornitura
e posa in opera di:
serramenti esterni
porte interne
portoncini
Preventivi gratuiti
Possibilità di sostituzione
senza opere murarie
beneficiando del
contributo regionale per il
contenimento energetico
GAROFOLI GROUP
GAROFOLI Sidea

Allocution de l'assesseur régional à l'Environnement Manuela Zublena

«L'économie repartira avec des investissements pour soutenir le territoire»

Le thème abordé par ce Congrès est sans doute l'une des priorités actuelles. La crise économique qui s'est réverbérée dans notre région découle d'une difficulté au niveau global, qui a frappé les principaux pays du monde.

Les réactions à cette situation ont été de différentes natures : soit contingentes pour une réponse immédiate aux problèmes, soit de nature plus structurée et de long terme. Notre région n'a pas hésité à mettre en œuvre des actions importantes et immédiates. Certes, au-delà de ces réponses, ces faits nous imposent au niveau local et global une reconsidération plus générale à propos du modèle de développement économique suivi jusqu'ici, compte tenu des limites qu'il a montrées.

Les interprétations du phénomène et les solutions avancées sont différentes: celle qui domine associe crise économique et crise environnementale et définit un plan fondé sur la protection de l'environnement et sur le développement durable, pour une « sortie verte et durable » de l'économie, pour un nouveau système de *gouvernance* qui permette de concilier objectifs socio-économiques et environnementaux.

Cette approche bouleverse une opinion encore largement répandue qui voit la protection de l'environnement comme un facteur de limitation au développement des activités humaines et à la croissance économique. Petit à petit ce point de vue semble changer aussi bien dans l'opinion publique qu'à travers l'action des administrateurs : l'aspect écologique devient un argument considéré avec plus d'attention et moins de méfiance, parce qu'il nous touche directement, qu'il s'agisse des problématiques globales ou des situations locales.

Le binôme écologie et économie ne paraît plus si incompatible et des concepts nouveaux mais essentiels pour la gestion future de notre planète se sont affirmés ces dernières années, tel est par exemple le concept des services offerts par les écosystèmes à la société humaine (support pour l'habitat, purification des eaux, alimentation, règlementation des flux de matière, support pour le temps libre et la spiritualité, etc.). Considérer les problématiques environnementales comme incontournables dans la définition des politiques de développement social et économique de l'Union européenne a porté à l'affirmation du concept de green (et de smart) economy.

L'économie est considérée comme une partie intégrante de l'écosystème où elle se développe et elle se base essentiellement sur :

- durabilité environnementale (ressources de la terre limitées);
- équité sociale (égalité de chance et une qualité de vie acceptable pour tous);
- enracinement au territoire : le lien entre l'homme et le territoire représente une condition essentielle pour la durabilité et l'équité sociale.

Pendant ces années difficiles pour tout le monde, l'Europe est en train de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial pour l'affirmation des principes de minimisation des gaspillages, valorisation maximale des matières premières et des flux énergétiques, recherche des systèmes de gestion des processus industriels les plus performants et qui permettent de minimiser les dissipations.

Cette nouvelle économie, la green economy, demande donc de regarder au-delà des seules retombées sur le système financier : ainsi l'indicateur PIL ne paraît plus adéquat pour représenter tout seul exhaustivement le progrès d'une société, car il mesure la production de la collectivité dans son ensemble, mais il ne dit rien en termes d'équité et de durabilité (distribution entre individus et générations) et de qualité.
Il devient de plus en plus pressant voire impératif de mesurer le bien-être de la population en considérant différents paramètres parmi lesquels une place importante est tenue par le concept de durabilité.
Cette approche nous oriente vers l'assomption de mesures économiques, normatives et technologiques et de formation de culture visant à poursuivre le bien-être socio-économique en préservant la qualité et la quantité du patrimoine et des réserves naturelles.
La green économy représente donc l'instrument à même d'assurer une croissance économique réelle, durable, pour prévenir toute forme de pollution et enfin, pour en venir au thème du Congrès, de créer des opportunités d'emploi. Les données à ce sujet sont très optimistes.
Les domaines où la green economy se développe concrètement sont :

- L'énergie renouvelable;
- Bio-architecture (efficience énergétique, produits naturels);
- Transports propres et mobilité douce;
- Gestions des eaux, des déchets, du territoire.

Il nous est donc demandé de soutenir des systèmes et des mesures encourageant l'évolution technologique et industrielle et la recherche.
Les actions mises en œuvre par l'administration régionale depuis quelques années sont fortement orientées dans cette direction. Soutien pour l'innovation technologique, pour la recherche, pour la promotion des énergies renouvelables, pour l'épargne énergétique, pour la gestion correcte des ressources naturelles et leur sauvegarde, et pour la construction d'une connaissance, la plus complète possible, de l'environnement.
Je ne veux pas parcourir toutes les étapes de la politique régionale dans ces domaines, qui a signé des résultats importants soit en terme de croissance de la sensibilité soit bien sûr en terme d'investissements.
Toute la filière professionnelle, commerciale et productive liée à ces interventions a bénéficié de cette politique.
Mais il ne faut pas s'arrêter à ces investissements : il est nécessaire de faire encore des pas en avant pour soutenir et diffuser une plus vaste culture de durabilité environnementale concernant tous les domaines qui la composent. Je veux citer à ce propos une des initiatives les plus récentes, « la loi maison »: le mécanisme qu'elle a mis en marche montre ses premiers résultats. Les difficultés d'application sont nombreuses et je ne me réfère pas tout simplement aux aspects administratifs trop souvent invoqués : je pense plutôt aux barrières culturelles qu'elle demande de dépasser : cette loi ne veut pas tout simplement favoriser une augmentation de volume, vieille conception, mais elle veut diffuser les pratiques de bio-architecture dont l'objectif est de rendre plus confortable et performant le bâtiment et d'augmenter la qualité de la vie de ses habitants, en réduisant l'impact négatif sur l'environnement. En ce qui concerne plus particulièrement notre région l'un des aspects non négligeable de cette loi est la possibilité de réduire la consommation de sol, qui a toujours représenté pour nos gens, l'une des ressources les plus précieuses.
De là s'ouvrent des perspectives de nouvelles professions qui sont déjà reconnues comme les profils les plus demandés dans le marché du travail : il s'agit des experts pour concevoir, réaliser, vendre et gérer les systèmes d'épargne de ressources (eau et énergie).
Quelle autre action la politique régionale peut envisager de mettre en œuvre ?
Des hypothèses commencent à être ébauchées dans d'autres réalités pour une révision vers la durabilité de l'IRAP, en déplaçant l'imposition fiscale aujourd'hui sur la rente du travail, en perspective sur l'utilisation des biens environnementaux. Il s'agit de trouver une synthèse entre différents objectifs : garantir les rentes tributaires, favoriser la compétitivité des entreprises, défendre les chances de travail et protéger la qualité de l'environnement.
Est-ce que cette révision est-elle susceptible d'être imaginée pour une application régionale ?
Peut-elle être un élément moteur d'innovation, de développement et à même d'agir positivement sur le niveau de l'occupation et de la reprise?
Simplification des procédures : la question a déjà été largement discutée lors du congrès de l'année passée et les conclusions étaient assez claires. Elles ont trouvé un point de synthèse dans la conviction que trop de pression pour les procédures administratives ainsi que les temps souvent trop longs pour obtenir des permis et des autorisations, engendrent des coûts supplémentaires au détriment de la compétitivité et de la croissance de l'emploi.
Certes simplifier n'est pas synonyme de contournement des normes, comme elles ont le but de protéger au sens général (sécurité, santé, hygiène). Il s'agit pour chaque procédure de trouver des mécanismes d'abréviation des temps et des documents à produire. L'engagement est pris et une action de simplification a débuté.
On est convaincu qu'une politique qui soutienne les modifications des systèmes productifs et les innovations vers le respect de l'environnement représente un élément de croissance et surtout de compétitivité : l'environnement n'est pas, n'est plus un élément de contrainte, un obstacle à l'économie ; bien au contraire, il est une chance de développement aussi économique.
Un engagement important est donc nécessaire pour favoriser l'intégration des instances environnementales dans les autres politiques en promouvant une approche transversale entre les différents secteurs des activités productives, des transports, de l'agriculture, de l'énergie et du tourisme. Nous devons être prêts à relever ce défi.

Manuela Zublena

SUITE DE LA PAGE 3

«Sauvegarder et investir sur les petits centres de montagne»

les localités où la fermeture éventuelle des équipements ne pourrait être compensée par d'autres activités ;

- Mise en valeur à des fins touristiques des spécificités propres à chaque Commune de la Région, pour créer dans chaque vallée un circuit touristique les rendant attrayantes à toute saison, et créer ainsi de nouvelles occasions d'emploi ;
- Maintien de l'agriculture de montagne, qui, tout en n'étant pas compétitive par rapport à d'autres régions d'Italie, pourra survivre, moyennant une politique d'interventions régionales, et acquérir une valeur ajoutée par la mise en valeur des produits typiques et s'orienter vers des productions biologiques de qualité ; et ce, dans la perspective d'une symbiose agriculture-tourisme n'ayant de sens que si l'exercice de l'agriculture continuera à assurer l'entretien et la sauvegarde du territoire ;
- Formation scolaire supérieure et universitaire visant particulièrement le développement d'activités didactiques ayant trait directement à nos activités principales, notamment aux secteurs du tourisme et de l'accueil ;
- Encouragement des activités artisanales traditionnelles ;
- Application du travail à domicile dans les différents secteurs de l'administration publique ;
- Continuation des activités de sauvegarde du territoire, par l'aménagement des cours d'eau, le nettoyage des chemins et des bois ;
- Encouragement de l'utilisation par les agriculteurs des déjections animales et du bois provenant du nettoyage des bois, finalisée à la production du biogaz : une activité qui constitue non seulement une intéressante intégration du revenu agricole et une source d'emploi, mais qui contribue aussi à éliminer le stockage du fumier dans les centres historiques ou à d'autres endroits intéressants au point de vue touristique, ainsi qu'à caractériser notre Région comme productrice d'énergie à partir de sources renouvelables.

Nadia Rolland

Le coin du dialogue

Luciano Caveri

Une nouvelle année commence et nous sommes désormais au début des années dix de ce siècle. Dans la longue histoire de notre Vallée s'ajoutera ainsi un petit chapitre fait d'événements et circonstances, en sachant avec quelle rapidité désormais les faits se succèdent. Cela nous oblige à être vigilants face aux changements qui se trouvent au coin de la rue et qu'il faut savoir anticiper.

La Vallée d'Aoste d'aujourd'hui se trouve toujours plus impliquée dans des phénomènes mondiaux et dans un processus d'autogouvernement complexe et difficile qui demande la plus grande cohésion de notre communauté. Cela signifie incarner l'esprit le plus vrai du Statut d'autonomie et réfléchir sur l'état de nos institutions, spécialement au niveau de démocratie interne et aussi dans les rapports avec Rome et Bruxelles.

Le rôle de notre mouvement politique reste crucial, bien que – comme je l'ai souvent répété – la correspondance entre les inscrits et les votants n'est absolument pas satisfaisante, en faisant de nous encore aujourd'hui un « géant aux pieds d'argile ». Notre enracinement territorial n'a pas d'égal au sein des autres forces politiques mais trop souvent nous ne réussissons pas à faire participer les jeunes générations, investies par une sorte de catatonie dans la conscience de l'histoire valdôtaine et de la nécessité de maintenir et de développer les espaces de liberté du peuple valdôtain.

Un fait rendu encore plus compliqué par les continuelles vagues migratoires qui risquent de créer une adhésion fragile à l'« être valdôtain » qui peut être un choix superficiel et même dans certains cas opportuniste. Quand, par contre, notre capacité de maintenir une identité particulière est liée précisément à la force de savoir conjuguer ancien et nouveau, tradition et renouvellement, racines avec capacité de croissance.

Réfléchir sur l'Union et sur son rôle au cœur des institutions de l'autonomie est donc utile comme cela ne l'a jamais été, en sachant que se rencontrent dans notre vie politique la force d'une élite culturelle et une âme populaire qui constitue elle aussi une grande force. Tout fonctionne, comme dans les mécanismes délicats d'une horloge de précision, si le pluralisme politique, typique d'un mouvement qui recueille des consensus, est accompagné de réels processus de discussion et de démocratie interne. Si tel n'était pas le cas, se déclencherait alors un processus d'usure et les incompréhensions se multiplieraient, qui nous ont déjà dans le passé fait perdre une énergie utile. Dire cela et faire appel au bon sens sera certainement répétitif de ma part, un bon sens qui ne peut être de façade ou lié à de simples mécanismes d'éclaircissement personnel ou de satisfaction des ambitions légitimes de chacun de nous. La question est beaucoup plus profonde et concerne le risque que se perçoivent des positions solitaires de gouvernement et des mécanismes de choix des positions et des politiques prises par de petits groupes, même si en faisant appel – comme simple exercice rhétorique – à la force des sections et à la capacité des organes dirigeants.

Celui qui propose ces réflexions peut souvent être catalogué comme un « casse-pieds » qui, en vivant des désillusions ou des frustrations personnelles, donne des avis ou fait des affirmations à tout va. En ce qui me concerne, en ayant eu au fil du temps des rôles significatifs, je ne vis ni de regrets ni d'attentes de quelque genre que ce soit pour le futur. Je remarque par contre une certaine lassitude et usure, en particulier dans les rapports avec ceux qui – et ils sont malheureusement nombreux – fuient la politique (il suffit de compter le vote des abstentionnistes). Une petite communauté comme la nôtre ne peut accepter que cela arrive parce que cela est trop risqué, en devant, nous, nécessairement compter sur une vraie tension participant en faveur et en défense de notre autonomie.

Approbation par le Conseil de la Vallée

Organisation de l'Administration régionale

Au cours de sa dernière séance de l'année 2010, le Conseil de la Vallée a approuvé le projet de loi n°117 « Modifications de la loi régionale n°22 du 23 juillet 2010 (Nouvelle règlementation de l'organisation de l'Administration régionale et des collectivités du système unique de la Vallée d'Aoste. Abrogation de la loi régionale n°45 du 23 octobre 1995, et d'autres lois en matière de personnel) » par 25 voix favorables et 7 contraires (Alpe et Parti Démocratique).

Le Conseiller régional Alberto Crétaz, rapporteur du projet de loi, a débuté son intervention en rappelant que *« ce texte se compose de 9 article visant à dépasser les observations formulées par le Département pour les rapports avec les régions de la Présidence du Conseil des Ministres, concernant une série d'articles de la loi que nous sommes amenés à modifier. Selon la Cour Constitutionnelle, la dérogation au principe du concours public doit être elle-même fonctionnelle aux exigences de bonne marche de l'administration. Les intégrations apportées à quelques articles de la loi n°22 de 2010 répondent à l'exigence d'une meilleure spécification des cas où les charges de dirigeant peuvent être attribuées à du personnel extérieur à l'organisme – l'attribution est possible uniquement si explicitement motivée et par rapport à du personnel en possession de qualifications professionnelles particulières et confirmées – ou d'augmenter le niveau de professionnalité de l'activité de direction en général, afin d'éviter le recours devant la Cour Constitutionnelle de la part du Gouvernement. »*

Et le Conseiller Alberto Crétaz de conclure : *« L'intervention législative, en se référant plus particulièrement aux dispositions en matière d'optimisation de la productivité du travail public et d'efficacité et de transparence des administrations publiques, a pour objectif de valoriser et réaffirmer le rôle que la Région a toujours exercé dans la règlementation de l'organisation des bureaux et dans la règlementation du travail dépendant des collectivités du système unique régional, dans le respect des principes et des lignes directrices de réforme approuvées au niveau national. La récente réforme a débuté un processus de rajustement de l'activité administrative de l'administration publique valdôtaine afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience organisationnelle dans les réponses aux demandes des citoyens, en particulier en ce moment de crise.*

Aujourd'hui, l'appareil public régional est engagé dans un très grand défi et la récente loi que nous avons approuvée a établi les bases sur lesquelles activer les procédés vertueux qui doivent amener l'administration régionale à soutenir le développement économique, social et culturel de notre société. Il me semble que les apparats administratifs de tout le système régional sont en train de travailler pour améliorer leur « produit ». Ces petites adaptations ne sont que des mises au point sur un projet de loi déjà de très haut niveau. »

Institut supérieur pour la prévention et la sécurité du travail

Le Conseil de la Vallée a exprimé son avis favorable à l'unanimité sur le projet de norme d'application du Statut spécial concernant le transfert des fonctions exercées par l'Institut supérieur pour la prévention et la sécurité du travail inhérentes au territoire régional. La disposition, approuvée par la Commission paritaire le 20 septembre dernier, est composée d'un seul article.

Dans le cadre de la manœuvre nationale de stabilisation financière et de compétitivité économique, l'Ispesl a été supprimé et ses fonctions ont été transférées à l'Inail. Avec cette norme d'application, l'ensemble de ses fonctions – qui concernent par exemple l'activité de recherche et d'expérimentation, de conseil, de formation et d'information, de contrôle – seront transférées à la Région qui gère déjà certaines activités sanitaires en matière de sécurité.

Le Conseiller Luciano Caveri, en rappelant le parcours de la norme, a confirmé que *« le transfert de fonctions ne comportera pas moins d'éventuelles collaborations avec l'Inail. Le texte de la norme est dépouillé mais il a l'avantage de pouvoir être rendu rapidement opérationnel – confirmant que certaines matières peuvent être gérées par la Région – car il ne prévoit pas d'étape successive. »*

Quant au Président de la Région Augusto Rollandin, il a déclaré qu'*« il s'agit d'une norme très importante qui donne une série de compétences en matière de sécurité sur le travail à la Région. Dans le rapport d'accompagnement réalisé par la Commission paritaire, les fonctions qui étaient confiées à l'Ispesl d'une part, et à l'Usl d'autre part, sont indiquées très précisément : elles pourront aujourd'hui être vérifiées et accomplies en collaboration. Je souhaite que ce projet de norme puisse devenir le plus rapidement possible une norme à part entière. »*

L'avis sur le projet de norme d'application sera maintenant transmis au Ministre pour les rapports avec les Régions pour la poursuite de son parcours législatif qui se conclura avec l'approbation du décret législatif de la part du Conseil des Ministres.